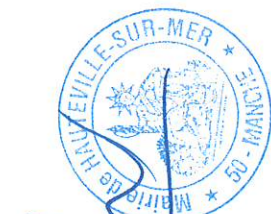


## Séance du 17 octobre 2023

### Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-10-01	17 octobre 2023	Modification de la date de révision du loyer du centre équestre	26 OCT. 2023	14	11	11	0	0	Approuvée
2023-10-02	17 octobre 2023	Délibération modificative budgétaire n°1 – budget des campings et gîtes	20 octobre 2023	14	11	11	0	0	Approuvée
2023-10-03	17 octobre 2023	Renouvellement de la convention avec Hautevil'art	26 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée
2023-10-04	17 octobre 2023	Délibération relative à la fourniture d'électricité en 2023	27 OCT. 2023	14	13	12	0	1	Approuvée
2023-10-05	17 octobre 2023	Délibération relative à la participation de la commune pour la lutte contre les chenilles processionnaires	26 OCT. 2023	14	13	13	1	0	Approuvée
2023-10-06	17 octobre 2023	Création de postes	26 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée
2023-10-07	17 octobre 2023	Proposition d'adhésion à l'association « Les Amis de la Gendarmerie »	26 OCT. 2023	14	13	12	1	0	Approuvée
2023-10-08	17 octobre 2023	Délibération relative à la gestion des fermages par Me DESHAYES	26 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-10-09	17 octobre 2023	Délibération relative à la modification d'un nom de voirie	26 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée
2023-10-10	17 octobre 2023	Approbation du RPQS	26 OCT. 2023	14	13	13	0	0	Approuvée



Le Maire  
Jean-René BINET

HAUTEVILLE – SUR – MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER  
mairie@hauteville-sur-mer.fr / 02 33 47 52 57

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-01 – Modification de la date de révision du loyer du centre équestre

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS.

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le loyer du centre équestre est révisé au 1er juillet de chaque année selon l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre. Or, cet indice ne paraît que fin septembre et implique donc une régularisation des loyers des mois de juillet, août et septembre los de l'appel de loyer du mois d'octobre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de décaler la date de révision du loyer du centre équestre au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant en ce sens.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 26 OCT. 2023

Et publication sur le site internet le 26 OCT. 2023

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-02 – Délibération modificative budgétaire n°1 – Budget des campings et des gîtes

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS.

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative budgétaire au budget 2023 des campings et des gîtes afin de permettre la prise en charge des charges de personnel pour la fin de l'année.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) – Compte C/ 678 : - 31 000 €
- Chapitre 012 (Charges de personnel) – Compte C/ 6411 : + 31 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à effectuer les transferts de crédits comme présentés.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

  
Le Maire,  
Jean-René BINET  


Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 20 OCT. 2023

Et publication sur le site internet le 26 OCT. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Séance du 17 octobre 2023**

**Date de la convocation :** 13/10/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-03 – Renouvellement de la convention avec Hautevil'art

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de la Galerie Hautaise est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De renouveler la convention de mise à disposition de la Galerie Hautaise à l'association Hautevil'art selon les mêmes conditions que la précédente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire  
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le  
Et publication sur le site internet le 26 OCT. 2023

26 OCT. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-05 – Délibération relative à la participation de la commune pour la lutte contre les chenilles processionnaires

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a mis en place la lutte contre les chenilles processionnaires en 2020 et depuis, prend en charge la 50 % du coût de l'installation des éco-pièges chez les particuliers ; l'échenillage étant réalisé en interne par Jean-Christophe HELAINE.

Le coût de la lutte contre les chenilles processionnaires s'est ainsi élevé à 11 702.40 € en 2022 dont 5 044,70 € de prise en charge pour les particuliers.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe depuis le 22 mai 2023 un arrêté préfectoral relatif à la lutte obligatoire contre les ambrosies, la berce du Caucase et les chenilles processionnaires urticantes. Cet arrêté prévoit, dans son article 1 que « les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non-bâtis, ayant-droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de mener toute action de prévention et toute autre action de lutte, notamment en détruisant sans délai les nids déjà développés dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction ». Monsieur le Maire précise qu'avec cet arrêté, l'Etat prend le relais de la commune en rendant obligatoire la destruction des nids par les propriétaires des arbres et que la commune peut, dès lors, cesser sa politique incitative.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de ne plus prendre en charge le coût de l'intervention de l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec un vote contre (Monsieur Jacques DURET) décide :

- De ne plus prendre en charge la participation de la lutte contre les chenilles processionnaires à compter du 30 juin 2024 ;
- D'ici cette date, la commune limitera sa participation à 25 % du coût outre l'intervention de l'ASVP en fonction de ses disponibilités.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus désignés

Accusé de réception en préfecture  
n° 23102312-20231017-2023-10-05-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

**26 OCT. 2023**

Et publication sur le site internet le **26 OCT. 2023**

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-06 – Création de postes

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été sollicité par Madame LAINE, directrice de l'école, pour pouvoir coucher les petits à 13h, soit sur le temps de la cantine. Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un agent de 13h à 13h30.

Il convient également de pourvoir au remplacement de Patricia NICOLLE, qui est actuellement en arrêt maladie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (7h30/mois) pour la période du 16 octobre 2023 au 7 juillet 2024 ;
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (9h30 pour la durée du contrat) pour la période du 12 au 14 octobre ;
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour la durée de l'arrêt maladie de Mme Patricia NICOLLE.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 26 OCT. 2023

Et publication sur le site internet le 26 OCT. 2023



DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-07 – Proposition d'adhésion à l'association « Les amis de la Gendarmerie »

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu en mairie Monsieur Régis GOUPILLOT, président du Comité 50-3 de l'association des Amis de la Gendarmerie » qui lui a présenté l'association.

Il précise que cette association a pour vocation principale de mieux faire connaître la gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. La recherche de l'adhésion des collectivités territoriale est une priorité puisqu'elle répond au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une voix contre (Mme Caroline DUDOUIT) :

- D'adhérer à l'association des amis de la Gendarmerie ;
- De cotiser à hauteur de 100 euros.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 26 OCT. 2023

Et publication sur le site internet le

26 OCT. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-08 – Délibération relative à la gestion des fermages par Me DESHAYES

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de confier à Maître DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-Sienne, la gestion la gestion des fermages. Les honoraires pratiqués par Maître DESHAYES seraient de 6% TTC. A cette fin, un mandat de gestion locative doit être signé avec Maître DESHAYES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec Maître DESHAYES pour la gestion des fermages.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 26 OCT. 2023

Et publication sur le site internet le

26 OCT. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-09 – Délibération relative à la modification d'un nom de voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de modifier le nom du lieu-dit « Les Hardes » en « Rue de la Mer ». Ce lieu-dit comporte 3 adresses ainsi modifiées :

- 1A Rue de la Mer ;
- 1B Rue de la Mer ;
- 1C Rue de la Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de renommer le lieu-dit « Les Hardes » en 1A, 1B et 1C Rue de la Mer.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le  
Et publication sur le site internet le

26 OCT. 2023

26 OCT. 2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 17 octobre 2023

**Date de la convocation :** 13/10/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-10-10 – Approbation du RPQS

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.*

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

Mme Sophie CLEMENT-ROBIN, Maire adjoint.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mme Dominique IMBERT.

**Absents excusés :** M. Jacques DURET (pouvoir à Philippe BOUBET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Dominique IMBERT) Mme Marion LEBRUN (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), MM. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET), Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT (pouvoir à Caroline DUDOUIT).

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'année 2022 établi conformément à la législation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,  
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

Et publication sur le site internet le

26 OCT. 2023

26 OCT. 2023